

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

29 Juin 2021 – 14h45

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	X				
A	BASSANO	Marie	X				
A	EGEA	Pierre		X			
A	GAILLET	Aurore			X	KRAJESKI	14H45
A	JACQUINOT	Nathalie	X				
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	MANGEMATIN	Céline	X				
A	NICOD	Marc			X	ANDRIANTSIMBAZOVINA	14H45
A	RASS-MASSON	Lukas			X	MANGEMANTIN	14H45
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu	X				
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan		X			
B	BLIN	Olivier			X	GUIGNARD	14H45
B	CASAMATTA	Nathalie	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie		X			
B	GUIGNARD	Didier	X				
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin	X				
B	JEAN	Séverin			X	GUIGNARD	14H45
B	JUSTON	Pierre		X			
B	MIRABAIL	Solange	X				
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure	X				
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X				
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
BOUGE TA FAC	SALLES Mathias VOILQUIN-GUILLOT Jade	Titulaire Suppléante			X	MARTIN DI MICHELE	14H45
	PADILLA Hugo GARROTE Pierre	Titulaire Suppléant		X			
	GAU Adrien COLANTONI Romane	Titulaire Suppléante			X	PADILLA	14H45
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline MARGALEJO Axel	Titulaire Suppléant			X	DEVILLE	14H45
UNEF	MAMANE AMADOU Abdoul Majid PRUDENT Axelle	Titulaire Suppléante		X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	DEVILLE Pierre GARCIA Léo	Titulaire Suppléant	X				
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas CREPLET Estelle	Titulaire Suppléant	X				
COMPROM IS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément CARIVEN Marine	Titulaire Suppléante	X				
UNEF	DAHAN Myriam GRACIA Lucas	Titulaire Suppléant		X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire		X			
Ecole des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire		X			
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie CAPONY Christophe	Titulaire Suppléant		X			
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean VIENNE Boris	Titulaire Suppléant			X	KRAJESKI	14H45
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Titulaire Suppléant		X			
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques RASTOUL Franck				X	GUIGUET- SCHIELE	14H45
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante	X				
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent			X			

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président section 01
Madame	JACQUINOT	Nathalie	Président section 02 - Elue
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président section 03
			RAF FOAD
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de service Pôle Licence Droit - Elue
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de service Pôle Master Droit
Madame	DELORD	Marie	SG Ecole Européenne de Droit
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF – SCD
Madame	WOLFARTH-GARCIA	Jennifer	SCD
Monsieur	ALOS-MELERO	José	Directeur des Etudes et de la scolarité
Madame	GUILLAUME	Delphine	SCREI

Le conseil débute à 14h45.

Il est donné lecture des procurations.

Monsieur le doyen ouvre le dernier Conseil de Faculté plénier de cette année universitaire en indiquant aux membres du Conseil que lors du CA de l'université, il a été indiqué que les doctorants vacataires, faisant au minimum deux TD (27 heures), allaient être mensualisés entre novembre et avril, soit 149€/mois avec une régularisation en mars et en juillet. Ce dossier était en souffrance depuis longtemps, et Monsieur le doyen note que c'est un progrès sensible pour les jeunes doctorants. Monsieur le doyen espère qu'à l'avenir ce dispositif soit élargi aux tuteurs bibliothèque qui accomplissent un travail d'accompagnement très utile de nos étudiants de Licence.

Madame le Professeur Nathalie Jacquinot soulève une difficulté de recrutement de vacataires, car il y a quelques années des dossiers papiers contenant les CV des vacataires étaient déposés, mais cela n'existe plus dans la procédure de candidature dématérialisée. Un grand nombre d'enseignants se retrouve démuné pour le recrutement des chargés de TD. Il y a beaucoup de disparité de recrutement dans les sections, car il n'y a pas de procédure.

Parmi les nouvelles abordées, Monsieur le Président Hugues Kenfack a indiqué que la position du Ministère à l'égard de la rentrée bouge et une nouvelle circulaire du MESRI est à venir. Elle pencherait vers une rentrée en présentiel intégral alors que l'établissement s'était positionné

sur une rentrée avec jauge de 50% et ensuite basculement vers le présentiel intégral lorsque ce serait possible. Il faudra évidemment appliquer cette circulaire, mais cela sous réserve de mesures ponctuelles qui pourraient être prises par les établissements pour éviter qu'il y ait trop de brassage d'étudiants. Monsieur le Président s'oriente vers l'adoption d'une mesure qui toucherait la première année de Licence. Il serait demandé, si cela est nécessaire, de basculer certaines semaines les cours magistraux à distance.

1. Adoption du PV du Conseil de Faculté du : 01 juin 2021

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

2. Calendrier des Conseils de la Faculté de Droit et Science politique 2021-2022

Monsieur le doyen explique qu'il faut maintenir la réunion du Conseil à une fois par mois, toujours calé sur le mardi et en fonction des calendriers des autres Conseils.

Le mandat du Conseil va jusque début février 2022 avec un renouvellement du Conseil dans tous les collèges puis s'ensuivra l'élection décanale puisque le mandat de Monsieur le doyen Nélidoff se termine le 11 mai 2022.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Bilan IEJ (Madame le Professeur Sandrine Tisseyre)

Madame le Professeur Sandrine Tisseyre indique que sur le plan administratif et organisationnel, cette année a été marquée par plusieurs changements :

A la direction, elle succède au Pr Antoine Botton.

La direction adjointe est désormais assurée par le Professeur Julien Laurent.

Madame le Professeur Nadège Jullian va s'occuper de la préparation du Concours de la Magistrature, prenant la suite Madame le Professeur Amane Gogorza.

Au niveau du secrétariat, il y a du mouvement avec le départ d'une catégorie C et l'arrivée par la voie du concours d'une catégorie B.

Concernant l'aspect financier, le budget est équilibré grâce aux efforts entrepris depuis trois ans et la dématérialisation de certains enseignements évitant ainsi certains frais de déplacements d'intervenant extérieurs.

Concernant le volet pédagogique, il y a quatre préparations au sein de l'IEJ reconduites l'an prochain.

La préparation au concours de sous-officier, gardien de la paix qui compte une soixantaine d'inscrits.

La préparation au concours des greffes dont les effectifs d'inscrits ont décuplé.

La préparation du concours d'accès à l'ENM connaît aussi un grand succès, les effectifs ayant doublé cette année.

Enfin, il y a une augmentation significative des inscrits à l'examen du CRFPA puisque l'année dernière, il y avait 550 inscrits et cette année 650. Le CRFPA compte 30% de réussite.

En ce qui concerne les résultats, il y a eu 7 admissibles et 4 admis au concours de l'ENM dont l'un d'entre eux en position numéro 2, ce qui est exceptionnel. Au niveau des greffes, généralement, il y a une trentaine d'admis. La moitié des effectifs est admise au concours de sous-officier, gardien de la paix.

En ce qui concerne les perspectives d'évolutions pour l'année prochaine, la réflexion actuelle porte sur l'abandon éventuel de la préparation du concours de sous-officier, gardien de la paix qui concerne peu nos étudiants en droit et son remplacement par une préparation au concours d'inspecteur du travail. Étant un concours accessible à BAC +3, cela permettrait de le proposer aux étudiants qui se verraient refusés l'entrée en Master.

Monsieur le doyen remercie Madame la directrice pour son travail et celui de ses équipes, tant au plan pédagogique qu'administratif. Il ajoute qu'il met tout en œuvre pour régler la question des corrections d'un certain nombre d'épreuves dont celle de la note de synthèse. Une réunion a été organisée avec Madame la directrice de l'IEJ, les Présidents de sections et le Président de l'examen d'entrée à l'Ecole d'avocat. Après avoir exploré plusieurs pistes, Monsieur le doyen a pris le parti de demander aux nouveaux enseignants arrivants (3 en droit public et 2 en histoire du droit) de bien vouloir assumer la correction de copies durant une période limitée. La question du taux de rémunération des corrections est également posée de même que celle de l'enseignement de la note de synthèse. Il est certain que nous devons tout mettre en œuvre pour régler les questions concrètes qui se posent, de manière à ce que notre Faculté garde son rang et reste un centre d'examen d'entrée aux Ecoles d'avocats, de même que nous défendons l'entrée de nos docteurs en droit dans ces Ecoles.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. Points SCREI (Delphie Guillaumé)

- **Modification de la convention de partenariat avec l'université nationale du Viêt Nam de Hanoï**

C'est une convention déjà présentée lors du dernier Conseil de Faculté, le 01 juin 2021, mais il y a eu de légères modifications de forme, de formulation et l'ajout d'une annexe, dû au consortium avec l'université de Bordeaux et l'université Lyon 3.

Monsieur Thomas Dimichele rapporte que le document a été présenté à la CFVU de l'université de bordeaux et qu'ils ont soulevé un potentiel problème. Ne s'agissant pas d'un double diplôme, c'est une convention qui est opérée à l'étranger en partenariat avec des universités. La question qui se pose est la suivante : comment se fait-il que les frais de gestion soient si élevés, techniquement, l'étudiant ne devrait payer seulement les frais d'inscriptions du Master accrédité ?

Une réponse sera apportée par la directrice du SCREI, Madame Caroline Hourdry prochainement.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- **Avenant - UT1 et l'Université des Finances de Russie**

C'est un renouvellement par avenant d'une convention mobilité étudiante avec l'université des finances en Russie. Ce partenariat existe depuis 2018. Les retours des étudiants sortants sont très positifs et les partenaires russes sont très satisfaits. Ce renouvellement de cinq ans a été validé par les VP des relations internationales, la DGS et voté en Conseil de l'UFRAC. C'est un renouvellement qui inclut les mêmes flux puisque c'est trois étudiants à l'année, six étudiants au semestre.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. MCC L3 Droit Toulouse 2021-2022 : modification (Stéphanie Porcario)

Une modification est apportée tardivement sur les TD du parcours droit international et européen au semestre 5. Suite à une consultation et un vote en CFVU, les TD droit administratif et droit européen ont été modifiés pour droit européen et droit des libertés fondamentales puisque les étudiants ont ce TD au semestre 6.

Monsieur le doyen complète en expliquant aux membres du Conseil que cette demande provient de Monsieur le Professeur Joël Andriantsimbazovina et de Monsieur le Professeur Xavier Bioy, avec le soutien de la section de droit public et de sa Présidente, dans le cadre de la mise en œuvre de la L3 réformée l'an prochain de modifier dans la paire de TD au semestre 5, dans le parcours droit international et européen, de maintenir droit européen et de substituer le droit administratif des biens par droit des libertés fondamentales qui assurait plus de cohérence avec le semestre 6. Suite à une consultation auprès des membres du Conseil, les titulaires des trois cours de droit administratif des biens, le directeur de la mention droit international et européen, le directeur de la mention droit public et un accord majoritaire a été prononcé. Monsieur le doyen a demandé une dérogation à la dernière CFVU de cette année. La CFVU a voté à l'unanimité ce changement.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Questions de scolarité en Licence (Stéphanie Porcarrio)

Une observation est présentée par Madame Stéphanie Porcarrio, responsable administrative du pôle Licence, sur les résultats aux TD car les étudiants sont ajournés quand ils ne réussissent pas ces matières et ne peuvent pas passer en session 2 alors que la session 2, dite de seconde chance est de droit en Licence. Pour cette année, le problème est abordé trop tard, mais il faut le régler pour l'année prochaine. Monsieur le doyen précise que le jury est souverain mais dans certaines situations nous nous exposons à des recours si on ne trouve pas un système où en TD et éventuellement en langues vivantes, on aurait dans le contrôle continu une note moyenne qui interviendrait pour la session 1 et une deuxième note en réserve qui interviendrait dans la session 2.

Par ailleurs, Monsieur Thomas Dimichele propose de regrouper le TD et le CM sous une même matière afin d'avoir une partie évaluée en contrôle continu et l'autre partie évaluée en contrôle terminal et ainsi dire que cela reste un contrôle terminal parce que l'arrêté n'oblige pas après 3 évaluations à passer en contrôle continu. Monsieur le doyen fait le lien avec une autre question amenée auparavant qui porte sur le regroupement du CM et du TD et ainsi de modifier les blocs. Madame la Professeur Marie Bassano ajoute qu'à la lecture de l'arrêté, il n'est pas obligé de faire une seconde session sous la même forme que la première session soit le contrôle continu. On pourrait envisager une épreuve de substitution différente mais plus difficile pour ne pas donner envie à l'étudiant de choisir cette méthode.

Un groupe de travail va être créé à la rentrée pour répondre à cette problématique.

7. Master : résultat COMPENSE sur les relevés de notes (Cécile Frossard)

La mention « compensé » sur les relevés de note permet d'attribuer des ECTS à l'étudiant alors que la matière n'est pas obtenue et en cas de redoublement l'étudiant ne repasse pas cette matière car elle est compensée. S'il change de parcours, dans le cas d'une matière mutualisée, l'étudiant est considéré comme ayant validé la matière. La première proposition, est d'arrêter d'indiquer la notion de compensée et d'indiquer « ajourné ». La deuxième proposition est de ne plus indiquer de résultat à la matière aux UE et au semestre. Madame le Professeur Marie Bassano rappelle que l'année dernière, la décision prise par les membres du Conseil de Faculté, était qu'à partir du moment où dans le règlement des études, il est marqué qu'il y a compensation dès lors que les notes aboutissent à une compensation ces ECTS sont acquis pour l'étudiant.

Après discussion, il est proposé de maintenir l'indication « compensé », dans l'intérêt des étudiants.

Ce point est adopté à l'unanimité.

8. Avenant à la convention double diplôme Bangor (Marie Delord)

Madame Marie Delord vient présenter devant le Conseil de Faculté un avenant de l'accord de double diplôme avec l'Université de Bangor au Royaume- Uni. Celui-ci a pour objectif de sécuriser le taux actuel de frais d'inscription appliqué aux étudiants d'UT1 qui est avantageux par rapport aux tarifs pratiqués dans les universités britanniques, soit 5000 livres par an. Cette négociation avait été menée avec le précédent doyen en 2018 en prévision du Brexit, mais avec le changement de direction, de nouvelles négociations ont été menées de front et l'ESL a eu gain de cause pour les trois années qui viennent. Cela concerne les étudiants déjà engagés dans le double diplôme, mais aussi ceux recrutés via Parcousup cette année. A l'avenir, d'autres négociations compliquées sont à prévoir.

Ce point est adopté à l'unanimité.

9. École de Droit

Monsieur le doyen informe le Conseil que la Faculté poursuit sa réflexion et que le comité stratégique sur l'École de droit va se réunir pour la deuxième le 06 juillet 2021 à 15h00 de manière à voir quels sont les modèles qui existent pour l'instant et ainsi prendre connaissance de l'existant pour bâtir notre projet autour de trois éléments fondamentaux : la formation, la recherche et les partenariats. Ce comité est composé d'un ensemble de collègues qui sont investis dans les responsabilités de la Faculté. Il est essentiel que la Faculté conduise la réflexion sur son avenir et construise elle-même le projet de renforcement de la place et de l'identité des juristes sur le site universitaire, dans toutes les hypothèses d'évolution.

10. Projet UT 2023

Monsieur le doyen a fait remonter à Monsieur le Président les réserves rédigées dans un texte qui marquent les lignes rouges abordées lors du dernier Conseil de Faculté :

Pas de fusion, ni explicite, ni implicite, ni progressive, ni différée...

Maintien de la personnalité morale et juridique de notre Université.

Maintien de la maîtrise de notre politique de formation et de recherche.

Maîtrise de notre budget et de la dévolution du patrimoine.

Maîtrise de la politique RH.

Pas de transfert de diplomation et notamment du doctorat qui est le grade ultime du cursus universitaire et doit rester dans l'accréditation exclusive et non partagée de notre Université.

Il est indiqué que le 12 juillet au matin, une version quatre du projet université de Toulouse sera présentée au CA. Cette version reprend les observations de chaque établissement. Monsieur le

doyen lance un appel aux juristes pour faire bloc autour de la position du Conseil de Faculté qui, tout en restant ouvert au dialogue, continuera à œuvrer pour le maintien de notre identité. Nous serons très attentifs à ce que notre position soit entendue et défendue dans un contexte de forte incertitude quant à l'avenir du site universitaire toulousain.

Ce point est adopté à l'unanimité.

11. Information sur la cellule concours

Les attributions de la cellule concours d'éloquence, présidée par Monsieur le Professeur Touzeil-Divina, ont été arrêtées lors d'un précédent Conseil de Faculté mais la commission a été saisie hors délai par une demande valable. Dans ce contexte de crise, la commission n'a donné que très peu d'argent cette année, a décidé de donner une suite favorable à la candidature pour le Concours DIGITAL LAW MOOT COURT COMPETITION.

Ce point est adopté à l'unanimité.

12. Questions diverses

- **PLD-002-MCC 2021-2022 Licence 3 Droit Montauban**

Madame la directrice de Montauban, Anne-Laure Fabas-Serlooten a procédé à une modification du nom de la matière optionnelle, L3 droit commercial en initiation en contrat commerciaux et aux contrats civils. Ce changement d'intitulé permet une évolution du cours et ainsi que l'option soit plus attractive et valorisé.

- **Mise en œuvre de la L3**

Monsieur le doyen a évoqué la mise en place concrète à la rentrée de septembre 2021 de la réforme de la L3 (votée en 2019) qui prévoit désormais cinq parcours : droit privé-carrières judiciaires, droit des affaires, droit social, droit public, droit international et droit européen. Un groupe de travail composé des responsables pédagogiques de Licence, des présidents de sections et de la responsable administrative du pôle Licence se consacre à cette question, avec pour objectif de trouver la meilleure organisation possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.